

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1085

29 mai 2009

SOMMAIRE

Alcari SCI	52076	Portswood B.V.	52067
Altair Assurances S.A.	52038	ProLogis Management S.à r.l.	52035
Altice IV S.A.	52042	RD Lux Hold Co 1 S.à r.l.	52055
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe	52080	R Port	52039
Belle Rose S.à r.l.	52040	Saman S.A.	52044
Butterfly Effect S.A.	52080	Saverne SPF S.A.	52035
Café Canto da Bahia S.à r.l.	52040	S.C.I. G.F.D.	52039
Capalux S.A.	52034	S.C.I. St. Philibert	52038
Commerz Derivatives Funds Solutions S.A.	52080	Société Financière et Immobilière de l'Ouest S.A.	52046
ComStage ETF	52036	Sofid SA	52066
Credit Axiom S.à r.l.	52046	Sovereign Finance	52035
Deichthal S.A.	52036	Structured Invest	52045
DHL Express (Luxembourg) S.A.	52076	Summit Partners DDN S.à r.l.	52043
Dresdner Bank Aktiengesellschaft	52041	Summit Partners IX, S.à r.l.	52044
European Communication and Transports S.A.	52036	Summit Partners JMB S.à r.l.	52040
FDV II Venture	52043	Summit Partners VP-A S. à r.l.	52044
Flintstone	52047	Summit Partners WT-A S.à r.l.	52042
Gloop S.à r.l.	52045	Tantal S.A.	52073
Holding Immobilière Nouvelle S.A.	52034	Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.	52047
Hotel Advisor Associates S.à r.l.	52038	Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l.	52047
Hypernet S.à r.l.	52048	Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l.	52046
IdB Holdings	52061	TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l.	52037
Insinger de Beaufort Holdings	52061	Union Estates S.A.	52048
Investcredit SICAV	52037	Van Burg S.A.	52042
Luxebur S.A.	52066	Vattenfall Reinsurance S.A.	52070
Moot Immobilière S.à r.l.	52043	Virgian Trust Holding S.A.	52034
Pan Atlantic Enterprises S.A.	52045	V & P Consulting S.A.	52041
Patpharm Holding S.A.	52039	Winam Investment S.A.	52041
P & M Participations S.A.	52037		

Virgian Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.686.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 8 mai 2009 au siège social de la société que:

1) Le mandat de UNITED CAPITAL CONTROLLERS en tant que commissaire aux Comptes a été révoqué avec au 5 janvier 2009.

2) Mr Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009060851/19.

(090071157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Holding Immobilière Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.507.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 8 mai 2009 au siège social de la société que:

1) Le mandat de UNITED CAPITAL CONTROLLERS en tant que commissaire aux Comptes a été révoqué avec au 5 janvier 2009.

2) Mr Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009060852/19.

(090071158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Capalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 50.421.

—
Madame Livia FERRON, demeurant professionnellement à 54, route de Remich, L-5442 Roedt a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Heinrich BONGARDT, demeurant à 27 Am Weissen Fels, D-66663 Merzig, démissionnaire de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour CAPALUX S.A.

Fiduciaire B + C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009060702/16.

(090071080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Sovereign Finance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 140.579.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 17. April 2009 am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfand

Die ordentliche Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass
Thomas Foth, 79, Rothenbaumchaussee, D-20148 Hamburg
sein Verwaltungsratsmandat mit Wirkung zum 31.03.2009 niedergelegt hat.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Mai 2009.

Für die Richtigkeit des Protokollauszuges

Katja Mertes-Tegebauer

Référence de publication: 2009060841/16.

(090070446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Saverne SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.379.

L'assemblée générale tenue le 4 mai 2009 a reconduit les mandats de:

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant qu'administrateur et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Francis CLAUSSE, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg en tant qu'administrateur;

M. Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant qu'administrateur;

Mme Dominique MARON, comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Le président du conseil d'administration

Référence de publication: 2009060020/20.

(090069979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 28 avril 2009

Il a été décidé que:

1. Mr Simon Nelson (Adresse: Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, Pays Bas) a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 avril 2009.

2. Le nouveau gérant a été nommé pour une durée illimitée.

3. Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pourra engager valablement par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2009060038/18.

(090069591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

ComStage ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.772.

Die Gesellschaft teilt folgende Veränderungen im Verwaltungsrat mit:

Mit Wirkung zum 30.03.2009 hat Herr Jürgen Wohlfarth sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt.

Mit Beschluss des Verwaltungsrates vom 30.03.2009 ist Herr Herrmann Berger, geboren am 23.03.1959 in Deutschland, mit dienstlichem Sitz in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg zum Mitglied des Verwaltungsrates bestellt worden. Das Mandat endet mit der Ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Mai 2009.

ComStage ETF

Mathias Tura / Bernd Holzenthal

Référence de publication: 2009060848/16.

(090070575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 8 mai 2009 au siège social de la société que:

1) Le mandat de UNITED CAPITAL CONTROLLERS en tant que commissaire aux Comptes a été révoqué avec au 5 janvier 2009.

2) Mr Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009060853/19.

(090071159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

European Communication and Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.374.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 8 mai 2009 au siège social de la société que:

1) Le mandat de UNITED CAPITAL CONTROLLERS en tant que commissaire aux Comptes a été révoqué avec au 5 janvier 2009.

2) Mr Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009060854/19.

(090071160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Investcredit SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 127.409.

—
Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 novembre 2008

Le conseil d'administration qui s'est tenu en date du 19 novembre 2008, a pris note de la démission de Messieurs Josep Peralba Duro et Xavier Cornelia Grau en leur qualité d'administrateur de la Société avec effet au 07 mai 2008.

Le conseil d'administration a également coopté Monsieur Sergi Martin Amoros ayant pour adresse 80, av. Meritxell, Andorra la Vella, Principauté d'Andorre, en qualité d'administrateur de la société à partir du 07 mai 2008 jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour *INVESTCREDIT SICAV*

The Bank of New York (Luxembourg) S.A.

Peter Bun / Rick Daniels

Assistant Vice-Président / VP

Référence de publication: 2009060906/19.

(090071125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

P & M Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.914.

—
Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Paul HUBERTY domicilié à Mondercange, Luxembourg est radié de son poste d'administrateur de la société P & M PARTICIPATIONS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009060822/13.

(090071140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.440.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l. prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., associé unique de la Société, a été transféré du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

AZOT

Aérogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009060285/4170/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

S.C.I. St. Philibert, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg E 2.379.

Je vous présente, avec effet immédiat ma démission du poste d'Administrateur de votre Société.
Luxembourg, le 5/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060932/9.

(090070323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Altair Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 105.162.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le jeudi 30 avril 2009

Les mandats des administrateurs Monsieur Juan José GOMEZ MIGUELANEZ, de Monsieur Jean THILLY, de Monsieur Alfredo ACEBAL NEU, de Monsieur Juan José GIL SANCHEZ et de Monsieur Pierre Claude PERRENOUD prennent fin à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats de Monsieur Juan José GOMEZ MIGUELANEZ, de Monsieur Alfredo ACEBAL NEU, de Monsieur Juan José GIL SANCHEZ et de Monsieur Pierre Claude PERRENOUD et de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Arnaud BIERRY demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2009.

L'assemblée renouvelle le mandat de la société ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009060836/20.

(090070349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Hotel Advisor Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.537.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 avril 2009

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 121 Avenue de Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte des démissions de Messieurs Christophe DAVEZAC et Daniel ADAM de leur mandat de Gérant de classe A.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme comme Gérant de classe A pour une durée indéterminée Monsieur Mathieu VILLAUME, né le 4 août 1976 à Paris (France), résidant au 1 Am Gronn L-5222 Sandweiler, (Grand-Duché du Luxembourg).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transformer la classe du mandat de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) de la classe B à la classe A, avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009060255/25.

(090069714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

S.C.I. G.F.D., Société Civile.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg E 1.231.

—
Je vous présente, avec effet immédiat ma démission du poste d'Administrateur de votre Société.

Luxembourg, le 5/05/2009.

Bertrand MICHAUD

3, rue Belle Vue

L-1227 Luxembourg

Référence de publication: 2009060925/12.

(090070329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 126.465.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2008

1. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Philippe SEVIN, né le 13 juillet 1948 à Paris et demeurant au 20, rue Louis David, Paris F-75016, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 29 septembre 2008, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2011 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2010.

2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a également décidé de renouveler le mandat de la société Optio Expert Comptable et Fiscal S.à r.l., dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 97.326 en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060203/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Patpharm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.037.

—
1. Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG à compter de ce jour.

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs catégorie B de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

PATPHARM HOLDING S.A.

P. MESTDAGH / S. KRANCENBLUM

Administrateur B / Administrateur B

Référence de publication: 2009060971/19.

(090070281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 96.237.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société du 30 avril 2009 qu'il a été décidé de transférer son siège social du 6, rue Heine L-1720 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009060963/15.

(090070224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Café Canto da Bahia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3937 Mondorcange, 29, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 136.191.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2009, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. la société accepte la démission de la gérante administrative, Mme PINHEIRO LOPES Valdimeire, née le 28/05/1970 à Ipiou (Brésil), demeurant à L-3937 Mondorcange 29, rue de Neudorf

2. la société décide de nommer comme nouveau gérant technique et gérant unique, Monsieur LAZZERI Carlo, né le 17/02/1958 à Esch/Alzette, demeurant à L-3937 Mondorcange 29, rue de Neudorf

Et lecture faite, les associés et gérants ont signé.

Lu et approuvé,

M. LAZZERI Carlo / Mme PINHEIRO LOPES Valdimeire.

Référence de publication: 2009061166/18.

(090070536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Belle Rose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 81.380.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes en date du 30 avril 2009:

1. La démission des gérants, Madame Sonja Linz, Monsieur Georges Deitz et Monsieur Pascal Noel, a été acceptée avec effet immédiat.

2. La nomination en tant que gérant de la société TMF Corporate Services S.A., société dûment enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le n° B 84993 et dont le siège social est établi au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été acceptée avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

3. Le siège de la société est transféré au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009060983/21.

(090070941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

V & P Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.987.

La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L (RCS n° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de V&P CONSULTING SA (RCS n° B 124.987) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 08 mai 2009.

Signature

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2009060987/11.

(090070266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 40.106.

Mit Wirkung vom 11. Mai 2009 ist die Dresdner Bank AG auf die Commerzbank AG verschmolzen worden. Die Commerzbank AG tritt damit für alle Rechte und Pflichten der Dresdner Bank AG die Rechtsnachfolge an. Entsprechend wurde mit Wirkung vom 11. Mai 2009 das Vermögen sowie alle Rechte und Pflichten der Dresdner Bank AG, Niederlassung Luxemburg der Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxemburg zugewiesen.

Die von der Dresdner Bank AG, Niederlassung Luxemburg betriebenen Geschäfte werden ab Wirksamkeit der Verschmelzung der Dresdner Bank AG auf die Commerzbank AG von der Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxemburg fortgeführt; die Dresdner Bank AG, Niederlassung Luxemburg besteht ab dem 11. Mai 2009 nicht mehr.

Mit der Verschmelzung zum 11. Mai 2009 endet das Amt der Niederlassungsleitung für die Herren Klaus Diederich und Jochen Möller.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Richtigkeit

Dr. Bernhard Weber

Justitiar

Référence de publication: 2009060973/20.

(090070551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Winam Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.267.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 1^{er} avril 2009 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon, Belgique, aux fonctions d'administrateur unique de la société, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon, Belgique, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Le Conseil d'administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN
- Monsieur Stéphane GENGEMBRE
- Madame Patricia GENGEMBRE

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061170/23.

(090070614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Summit Partners WT-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 129.697.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 30 avril 2009 qu'il a été décidé de transférer son siège social du 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009060967/15.

(090070208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Van Burg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.294.

—
- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle de l'Administrateur catégorie B suivant de la société est modifiée comme suit:

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Luxembourg, le 25 mars 2009.

VAN BURG S.A.

P.D. ZAMPARINI / P. MESTDAGH

Administrateur A / Administrateur B et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009060970/18.

(090070252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Altice IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.272.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 27 avril 2009

L'actionnaire unique a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008:

1. Monsieur François BROUXEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;

2. Monsieur Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;

3. Monsieur Georges GUDENBURG, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;

4. La société OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060888/21.

(090071148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Summit Partners DDN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 122.351.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société du 30 avril 2009 qu'il a été décidé de transférer son siège social du 6, rue Heine L-1720 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009060965/15.

(090070215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

FDV II Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.480.

—
EXTRAIT

En date du 5 mars 2009, le conseil d'administration de FDV II Venture a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV II Venture

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009060990/15.

(090070445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Moot Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4442 Soleuvre, 12, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 124.834.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31.12.08

Les associés de la société MOOT IMMOBILIERE SARL réunis le 31.12.2008 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne sont pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qu'il appartiendra.

Fait à Luxembourg le 31.12.2008.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009060975/24.

(090071019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Summit Partners IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 127.675.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 30 avril 2009 qu'il a été décidé de transférer son siège social du 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009060968/15.

(090070203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Summit Partners VP-A S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 128.263.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 30 avril 2009 qu'il a été décidé de transférer son siège social du 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009060966/15.

(090070213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Saman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 112.514.

—
Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 5 décembre 2005, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 5 décembre 2005, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

Bertrange, le 7 mai 2009.

SAMAN SA

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009061172/24.

(090070693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pan Atlantic Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 128.563.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique
adoptées à Bertrange le 5 mai 2009 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON a démissionné de sa fonction d'administrateur unique avec effet immédiat.

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouvel administrateur unique et terminera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Catherine DE WAELE
Administrateur unique

Référence de publication: 2009061174/19.

(090070708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Glooop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 120.534.

—
EXTRAIT

Suite à une déménagement, Monsieur Björn Sundebý, gérant B a changé son adresse privée au 14, Route de Founex, CH-1296 Coppet, Suisse.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009061175/15.

(090070665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

—
Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 27. März 2009

Aus dem Protokoll und den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Structured Invest SA. (die „Gesellschaft“) vom 27. März 2009 geht folgendes hervor:

- Die Versammlung beschließt, die KPMG AUDIT S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 103590 mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2009 zu bestellen.

- Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass Herr Ernst-Dieter Wiesner mit Wirkung zum 31. Dezember 2008 von seinem Verwaltungsratsmandat zurückgetreten ist. Demzufolge setzt sich der Verwaltungsrat aus den Herren Dr. Jürgen Amendinger als Vorsitzendem, Dominik Kremer und Patrick Sollinger zusammen.

Gezeichnet: Mayers, Dany, Kräwer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Mai 2009.

Structured Invest S.A.
Sylvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2009061144/20.

(090070480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Credit Axiom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.819.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement, Monsieur Björn Sundebý, gérant B a changé son adresse privée au 14, Route de Founex, CH-1296 Coppet, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061176/15.

(090070656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

S.F.I.O. S.A., Société Financière et Immobilière de l'Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.593.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 4 mai 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 4 mai 2009, que:

1. L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Mlle Anne-Marie Pratiffi en tant Commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

2. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation du Dr Peter Hamacher comme Administrateur de la Société, en date du 23 avril 2008, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE L'OUEST S.A. (S.F.I.O. S.A.)

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061159/19.

(090071068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 96.490.878,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.606.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 7 mai 2009, l'associé unique de la société a nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet au 30 avril 2009:

- Monsieur Brian Matthew REGAN, né au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 27 juillet 1971, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Christopher Alan RILEY, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 10 janvier 1968, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique.

Leur mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009060713/20.

(090070847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 8.905.868,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.790.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 7 mai 2009, l'associé unique de la société a nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet au 30 avril 2009:

- Monsieur Brian Matthew REGAN, né au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 27 juillet 1971, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Christopher Alan RILEY, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 10 janvier 1968, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique.

Leur mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009060710/20.

(090070920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.868.102,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.828.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 7 mai 2009, l'associé unique de la société a nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet au 30 avril 2009:

- Monsieur Brian Matthew REGAN, né au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 27 juillet 1971, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Christopher Alan RILEY, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 10 janvier 1968, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique.

Leur mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009060711/20.

(090070910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Flintstone, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 178.630,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.856.

- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

Le 30 mars 2009.

Pour FLINSTONE

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009060962/14.

(090070228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Hypernet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.883.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement, Monsieur Björn Sundebý, gérant B a changé son adresse privée au 14, Route de Founex, CH-1296 Coppet, Suisse.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061177/15.

(090070669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Union Estates S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 146.094.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mrs Nathalie MAGER, private employee, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
- 2) Mrs Sandrine PELLIZZARI, private employee, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

These appearing parties, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "UNION ESTATES S.A." (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-three thousand euro (EUR 33.000.-) consisting of three hundred thirty (330) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred thirty thousand euro (EUR 330.000.-) consisting of three thousand three hundred (3.300) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Monday of June at 13.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes

all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
1) Mrs Nathalie MAGER, prenamed:	16.500.-	16.500.-	165
2) Mrs Sandrine PELLIZZARI, prenamed:	16.500.-	16.500.-	165
TOTAL:	33.000.-	33.000.-	330

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-three thousand euro (EUR 33.000.-) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

The First Annual General Meeting shall be held in 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mrs Nathalie MAGER, president, employee, born in Longwy (France) on May 2nd, 1966, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mrs Sandrine PELLIZZARI, employee, born in Villerupt (France) on May, 28th, 1977, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

- Mrs Mariateresa BATTAGLIA, employee, born on Cropani (Italie) in 1st Janvier 1963 residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

The mandate of the sole member or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

3. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

Kohnen & Associés S. à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 114.190 and with registered office at L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adelaïde.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

4. To fix the address of the registered office of the company at L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) Madame Nathalie MAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

2) Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "UNION ESTATES S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000.-) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent trente mille euros (EUR 330.000.-) représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établi durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution

doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi .

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre de actions
1) Madame Nathalie MAGER, prénommée:	16.500.-	16.500.-	165
2) Madame Sandrine PELLIZZARI, prénommée:	16.500.-	16.500.-	165
TOTAL:	33.000.-	33.000.-	330

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Nathalie MAGER, Présidente, employée privée, née à Longwy (France) le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, née à Villerupt (France) le 28 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

- Madame Mariateresa BATTAGLIA, employée privée, née à Cropani (Italie) le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

3. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Kohnen & Associés S. à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190 et ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adelaïde.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

4. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: N. Mager, S. Pellizzari et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17503. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061286/5770/403.

(090071233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

RD Lux Hold Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 230.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.209.

In the year two thousand and nine, on the eighth of May.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hg Renewable Power Partners L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered seat at Alexander House, 13-15 Victoria Road, GY1 1AB St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, and registered with the Companies House (U.K. Trade Register) under number LP10721, represented by HG Pooled Management Limited, acting in its capacity as manager,

here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on May 8, 2009.

The said proxy signed "ne varietur" by the partnership appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing partnership is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "RD Lux Hold Co 1 S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the Notary, Maître Joseph Elvinger, on March 16th, 2007 published in the Mémorial C n° 1108 of June 8th, 2007, and which articles

of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on March 23rd, 2009, published in the Mémorial C n° 945 of May 6th, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred and twenty thousand Sterling Pounds (GBP 120,000.-) represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, which are divided into:

- Twelve thousand (12,000) "Class A Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand (12,000) "Class B Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand (12,000) "Class C Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand (12,000) "Class D Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand (12,000) "Class E Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand (12,000) "Class F Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand (12,000) "Class G Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand (12,000) "Class H Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twelve thousand (12,000) "Class I Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- Twelve thousand (12,000) "Class J Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital to the extent of one hundred and ten thousand Sterling Pounds (GBP 110,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and twenty thousand Sterling Pounds (GBP 120,000.-) to two hundred and thirty thousand Sterling Pounds (GBP 230,000.-).

IV. The sole shareholder resolved to issue one hundred and ten thousand (110,000) new shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, to be divided in the different Company's classes of shares as follows:

- Eleven thousand, (11,000) "Class A Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eleven thousand, (11,000) "Class B Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eleven thousand, (11,000) "Class C Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eleven thousand, (11,000) "Class D Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eleven thousand, (11,000) "Class E Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eleven thousand, (11,000) "Class F Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eleven thousand, (11,000) "Class G Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eleven thousand, (11,000) "Class H Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eleven thousand, (11,000) "Class I Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eleven thousand, (11,000) "Class J Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

Subscription - Payment

Thereupon Hg Renewable Power Partners, LP, prenamed, declared to subscribe to one hundred and ten thousand (110,000) new Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of one hundred and ten thousand Sterling Pounds (GBP 110,000.-) so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is fixed at two hundred and thirty thousand Sterling Pounds (GBP 230,000.-) represented by two hundred and thirty thousand (230,000) shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, which are divided into:

- Twenty-three (23,000) "Class A Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-three (23,000) "Class B Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-three (23,000) "Class C Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-three (23,000) "Class D Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-three (23,000) "Class E Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-three (23,000) "Class F Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-three (23,000) "Class G Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-three (23,000) "Class H Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Twenty-three (23,000) "Class I Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- Twenty-three (23,000) "Class J Shares" with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- "Class B Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.
- "Class C Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company-§
- "Class D Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class D Shares of the Company.
- "Class E Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class E Shares of the Company.
- "Class F Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class F Shares of the Company.
- "Class G Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class G Shares of the Company.
- "Class H Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class H Shares of the Company.
- "Class I Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class I Shares of the Company.
- "Class J Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class J Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class C Shares" means Class C Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class D Shares" means Class D Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class E Shares" means Class E Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class G Shares" means Class G Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.

- "Class H Shares" means Class H Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.

- "Class I Shares" means Class I Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.

- "Class J Shares" means Class J Shares of a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any payment of premium on any share in addition to its nominal value is transferred. Except otherwise provided, any amount of share premium shall always be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares. Any amount of share premium to be paid on the Class A Shares shall remain attached to such class of shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. The amounts allocated to the Class A Shares Premium Account may be used to provide for the payment of the Class A Shares to which such account is attached and which the Company may redeem from its Class A Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A Shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing partnership, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing partnership and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the partnership appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HG Renewable Power Partners, LP, une "limited partnership", constituée et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, GY1 1AB St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, inscrite au registre de commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 10721, représentée par HG Pooled Management Limited, agissant en sa qualité de gérant,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "RD Lux Hold Co 1 S.à r.l." (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C n° 1108 du 8 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C n° 945 du 6 mai 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille Livres Sterling (GBP 120.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, divisées comme suit:

- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Douze mille (12.000) "Parts Sociales de Classe J" d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix mille Livres Sterling (GBP 110.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille Livres Sterling (GBP 120.000,-) à deux cent trente mille Livres Sterling (GBP 230.000,-).

IV. L'associée unique a décidé d'émettre cent dix mille (110.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Onze mille (11.000) "Parts Sociales de Classe J" d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Souscription - Libération

Sur ce, Hg Renewable Power Partners, LP, prénommée, déclare souscrire aux cent dix mille (110.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de cent dix mille Livres Sterling (GBP 110.000), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

V. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à deux cent trente mille Livres Sterling (GBP 230.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, divisées comme suit:

- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Vingt-trois mille (23.000) "Parts Sociales de Classe J" d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet article 6, et figurant dans les Statuts, ont la signification suivante:

- "Associé de Classe A" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.
- "Associé de Classe B" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.
- "Associé de Classe C" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C.
- "Associé de Classe D" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.
- "Associé de Classe E" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.
- "Associé de Classe F" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.
- "Associé de Classe G" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G.
- "Associé de Classe H" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H.
- "Associé de Classe I" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I.
- "Associé de Classe J" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe J.
- "Parts Sociales de Classe A" signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe B" signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe C" signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe D" signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe E" signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe F" signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe G" signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe H" signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe I" signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe J" signifie les Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une part sociale en plus de la valeur nominale sera transférée. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission sera payé en plus de sa valeur nominale uniquement aux Parts Sociales de Classe A. Tout montant de prime d'émission payé sur les Parts Sociales de Classe A restera attaché à cette classe de parts sociales et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A.

L'avoir du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales de Classe A à laquelle ce compte est attaché, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés de Classe A, ou pour être affecté à la réserve légale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 mai 2009. Relation: ECH/2009/591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 13 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009061246/201/302.

(090071560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**IdB Holdings, Société Anonyme,
(anc. Insinger de Beaufort Holdings).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.429.

In the year two thousand and nine, on the sixth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the "General Meeting") of shareholders in INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS (the "Company"), R.C.S. Luxembourg B 49.429, a société anonyme having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated under the name of INSINGER S.A. pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on November 30, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 99 of March 10, 1995.

The Company's articles of incorporation have been amended several times and finally pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 20, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at 12:00 and is chaired by Mr Rob Mooij, director of the Company, with professional address at 537, Herengracht, NL-1017 BV Amsterdam.

The Chairman appoints as secretary Mr Mike Staring, private employee, with professional address at Herengracht, 537, NL-1017 BV Amsterdam.

The meeting elects as scrutineer Mr Ralf Limburg, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- This General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 823 of April 17, 2009 and n° 886 of April 27, 2009, and in the "Luxemburger Wort" of April 17 and 27, 2009, as well as by ordinary mail sent on 16 April 2009 and registered mail on 20 April 2009 to the shareholders entered in the Company's share register.

II.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that out of the 14,897,872 shares in issue having a par value of EUR 2.- each, 9,745,170 shares representing 65.41% of the total number of shares issued are duly present or represented at this meeting so that the meeting is quorate and can validly decide on all items of the agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by the shareholders present and/or the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. - The agenda of the meeting comprises among others the following items which require the intervention of a notary:

1. Approval of the reduction of the ordinary capital of the Company from 14,897,872 Ordinary Shares of EUR 2.00.- each to 9,931,915 Ordinary Shares of EUR 2.00.- each via the redemption of 1 Ordinary Share for every 3 Ordinary Shares at an amount of up to EUR 10.50 per share redeemed, and cancellation of the Ordinary Shares redeemed;

2. Proxy to the Directors to determine and implement the reimbursement of the redemption amount of 4,965,957 Ordinary Shares pursuant to resolution (1) above including the payment to Ordinary Shareholders of up to EUR 10.50.- per Ordinary Share redeemed in the form of a reduction of capital out of which EUR 2.00.- will be funded out of share capital and the remainder of up to EUR 8.50.- will be funded out of distributable reserves;

3. Change of the name from Insinger de Beaufort Holdings S.A. to IdB Holdings S.A.;

4. Removal from the articles of association of the Company of the requirement for shareholders of the Company with an interest in the Company of 10% or more to obtain approval from De Nederlandsche Bank to hold such shares and exercise the voting powers in relation thereto, as set out in article 9.9 of the articles of association; and

5. Amendment of articles 1, 5, and 9 to reflect the amendments which have been resolved pursuant to resolutions 1, 3 and 4.

The reduction of the share capital in accordance with item 1 of the agenda is governed by article 69 (2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The Chairman declared that the remaining amount of up to EUR 8.50.- per Ordinary Share that will be paid to shareholders out of the distributable reserves of the Company will be determined by the board of directors (collectively the "board") within a period of thirty (30) days commencing on the date of this deed in accordance with resolution (2) of the above agenda and the board resolution of the Company dated 5 May 2009.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the General Meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to approve the reduction of the ordinary capital of the Company from 14,897,872 Ordinary Shares of EUR 2.00.- each to 9,931,915 Ordinary Shares of EUR 2.00.- each via the redemption of 1 Ordinary Share for every 3 Ordinary Shares at an amount of up to EUR 10.50.- per share redeemed, and the cancellation of the Ordinary Shares redeemed.

Second resolution

The General Meeting resolves to give proxy to the Directors to determine and implement the re-imbusement of the redemption amount of 4,965,957 Ordinary Shares pursuant to resolution (1) above including the payment to Ordinary Shareholders of up to EUR 10.50.- per Ordinary Share redeemed in the form of a reduction of capital out of which EUR 2.00.- will be funded out of the share capital and the remainder of up to EUR 8.50.- will be funded out of the distributable reserves.

Third resolution

The General Meeting resolves to change the name from of the Company from "Insinger de Beaufort Holdings S.A." to "IdB Holdings S.A."

Fourth resolution

The General Meeting resolves to remove from the articles of association of the Company the requirement for shareholders of the Company with an interest in the Company of 10% or more to obtain approval from De Nederlandsche Bank to hold such shares and exercise the voting powers in relation thereto, as set out in article 9.9 of the articles of association.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to amend articles 1, 5, and 9 of the articles of association to reflect the amendments which have been resolved pursuant to above resolutions 1, 3 and 4, so that articles 1, 5 and 9 of the articles of association shall henceforth be read as follows:

1. "**Art. 1. Status and Name.** There exists a joint stock holding corporation (société anonyme) called IdB Holdings S.A. ("the Company")."

2. "**Art. 5. Capital.**

5.1 The Company has an issued capital of nineteen million eight hundred and sixty-three thousand and eight hundred and thirty Euro (EUR 19,863,830.-) divided into nine million nine hundred and thirty-one thousand and nine hundred and fifteen (9,931,915) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each, all of which have been fully paid up in cash or in kind."

3. "**Art. 9. Notice of and Proceedings at general meetings.**

9.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at 12 noon on the twenty-first day in the month of May in each year.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3 Notices of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting as well as the agenda of the meeting and shall, save as may otherwise be provided in the Law, be sent only by registered post to all shareholders at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The accidental omission to give notice of a General Meeting or the non-receipt of a notice of General Meeting by any person entitled to receive such notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4 General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Company (the "Chairman" or "Vice-Chairman" respectively) or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present or represented. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

9.5 Unless otherwise provided for by the Law for an amendment of the articles, the minutes of any General Meeting will be recorded by the Secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record:

- (a) That due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;
- (b) The number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- (c) If the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

9.6 Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of the resolutions.

9.7 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General Meeting, including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings.

9.8 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the General Meeting, the meeting was closed at 12.15 p.m.

Whereof and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS, (la "Société"), R.C.S. Luxembourg B 49.429, une société anonyme ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée sous la dénomination de INSINGER S.A. suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 99 du 10 mars 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 Avril 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Rob Mooij, directeur de société, avec adresse professionnelle à 537, Herengracht, NL-1017 BV Amsterdam.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Staring, employé privé, avec adresse professionnelle au Herengracht, 537, 1017 BV Amsterdam.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ralf LIMBURG, employé privé, demeurant professionnellement à 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces contenant l'agenda de l'assemblée générale publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 823 du 17 Avril 2009 et n° 886 du 27 Avril 2009 et au "Luxemburger Wort" les 17 et 27 Avril 2009, ainsi que par lettre ordinaire envoyée le 16 Avril 2009 et par lettre recommandée envoyée en date du 20 Avril 2009 aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires de la Société.

II.- Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que sur les 14,897,872 actions émises, toutes nominatives, d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, 9,745,170 actions représentant 65,41% du nombre total des actions émises sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence satisfait les conditions de quorum et peut valablement délibérer ainsi que décider sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, signée par les actionnaires présents et/ou représentés par procuration et par les membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention d'un notaire:

1. Approbation de la réduction du capital ordinaire de la Société de 14,897,872 Actions Ordinaires de EUR 2.00.- chacune à 9,931,915 Actions Ordinaires de EUR 2.00.- chacune par le biais d'un rachat d'1 Action Ordinaire à chaque Trois Actions Ordinaires pour un montant maximum de EUR 10.50.- par action rachetée, et annulation des Actions Ordinaires rachetées;

2. Donner procuration aux Directeurs pour déterminer et effectuer le remboursement du montant du rachat de 4,965,957 Actions Ordinaires suite à la résolution (1) ci-dessus comprenant le paiement aux Actionnaires Ordinaires d'un maximum de EUR 10.50.- par Action Ordinaire rachetée sous forme d'une réduction de capital, lequel montant EUR 2.00.- sera financé à partir du capital social et le restant pour un maximum de EUR 8.50.- sera financé à partir des réserves distribuables;

3. Changement de nom de Insinger de Beaufort Holdings SA en IdB Holdings SA;

4. Retrait des Statuts de la Société des obligations pour les actionnaires de la Société ayant un intérêt de 10% ou plus dans la Société d'obtenir l'approbation de la Nederlandsche Bank pour détenir de telles actions et exercer les pouvoirs de vote qui s'y rattachent, comme il est spécifié à l'article 9.9 des Statuts; et

5. Amendement des articles 1, 5 et 9 pour refléter les amendements qui ont été résolus suite aux résolutions 1, 3 et 4.

La réduction du capital social en accord avec le point 1 de l'ordre du jour est régie par l'article 69(2) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Président déclare que le montant restant maximum de EUR 8.50.- par Action Ordinaire qui sera payé aux actionnaires de sur les réserves distribuables de la Société sera déterminé par le conseil d'administration (collectivement "le conseil") dans un délai de 30 jours (30) commençant à la date de cet acte en accord avec la résolution (2) de l'ordre du jour ci-dessus et la résolution du conseil de la Société en date du 5 Mai 2009.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver la réduction du capital ordinaire de la Société de 14,897,872 Actions Ordinaires de EUR 2.00.- chacune à 9,931,915 Actions Ordinaires de EUR 2.00.- chacune par le biais d'un rachat d'1 Action Ordinaire à chaque Trois Actions Ordinaires pour un montant maximum de EUR 10.50.- par action rachetée, et annulation des Actions Ordinaires rachetées.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner procuration aux Directeurs pour déterminer et effectuer le remboursement du montant du rachat de 4,965,957 Actions Ordinaires suite à la résolution (1) ci-dessus comprenant le paiement aux Actionnaires Ordinaires d'un maximum de EUR 10.50.- par Action Ordinaire rachetée sous forme d'une réduction de capital; lequel montant de EUR 2.00.- sera financé à partir du capital social et le restant pour un maximum de EUR 8.50.- sera financé à partir des réserves distribuables.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la Société de "Insinger de Beaufort Holdings SA" en "IdB Holdings SA".

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de retirer des Statuts de la Société les obligations pour les actionnaires de la Société ayant un intérêt de 10% ou plus dans la Société d'obtenir l'approbation de la Nederlandsche Bank pour détenir de telles actions et exercer les pouvoirs de vote qui s'y rattachent, comme il est spécifié à l'article 9.9 des Statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 1, 5 et 9 des Statuts pour refléter les amendements qui ont été résolus suite aux résolutions 1,3 et 4 ci-dessus.

En conséquence, les statuts remaniés de la Société auront désormais la teneur suivante:

1. " **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de IdB Holdings S.A. ("la Société").

2. " **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social souscrit de dix-neuf millions huit cent soixante-trois mille huit cent trente euros (EUR 19.863.830.-) représenté par neuf millions neuf cent trente et un mille neuf cent quinze (9,931,915) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune, toutes entièrement libérées en espèces ou en nature."

3. " **Art. 9. Convocation et Procédure des assemblées générales.**

9.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt et un du mois de mai de chaque année à 12h00.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le Commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3 Les convocations aux Assemblées Générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront, sauf dispositions contraires de la loi, envoyées uniquement par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins 21 jours avant la date de la réunion.

L'omission accidentelle ou la non-réception d'une convocation à une Assemblée Générale par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement de cette assemblée.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire indiquera également, le cas échéant, les modifications de statuts proposées et contiendra le texte des modifications affectant l'objet ou la forme de la Société.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4 Les Assemblées Générales seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil ("le Président" ou "le Vice-Président respectivement) de la Société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents ou représentés. L'ordre du jour de ces assemblées sera établi par le Conseil et sera indiqué dans les avis de convocation.

9.5 Sauf dispositions contraires de la Loi concernant les modifications de statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales seront consignés par le Secrétaire de l'assemblée, qui ne doit pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le Président et le Secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront: (a) Qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé); (b) Le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et (c) Si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

9.6 Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le Président et le Secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.7 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une Assemblée Générale, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées.

9.8 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, et personne ne désirant s'adresser à l'Assemblée Générale, la réunion est clôturée à 12.15 pm.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présents qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Mooij, M. Staring, R. Limburg et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009. LAC/2009/18274. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061278/5770/271.

(090071215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Luxebur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 34.676.

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXEBUR S.A.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.676, constituée suivant acte reçu le 14 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 60 de 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Sabrina LEPOMME, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la société, qui aura dorénavant lieu le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 21 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 21 des statuts, relatif à la date de l'assemblée générale annuelle de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21. Alinéa 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LEPOMME, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14527. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061225/211/42.

(090071684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Sofid SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.334.

Le soussigné, M^e Aloyse MAY, avocat à la Cour, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société SOFID SA ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 avenue Marie-Thérèse, enregistré au RCS de Luxembourg sous le n° B 129.334, résilie le contrat de domiciliation signé entre parties le 15 mai 2007 avec effet au 7 mai 2009.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2009.

Aloyse MAY

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009060989/12.

(090070423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Portswood B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.830.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Eric Isaac, representing Kingfisher International Finance S.A., a company organised under the laws of Belgium and having its registered office at 1000 Brussels, Rue des Colonies 11, Regus Park Atrium, Belgium, being the sole shareholder of Portswood B.V. a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its official seat in Amsterdam, The Netherlands and its office address at 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34106897 and in the process of being registered with the trade and companies registry of Luxembourg (the "Company"), pursuant to a proxy dated March 2009, such proxy, being initialed "ne varietur" by the prenamed proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be registered with it. The principal establishment of the Company has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 March 2009, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxy holder declared and requested the notary to state that:

I. The Company is a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands.

II. On the thirty-first day of March two thousand and nine a Dutch notarial deed of issue of shares in the share capital of the Company to the sole shareholder has been executed before, Thijs Pieter Flokstra, civil law notary, officiating in Amsterdam, the Netherlands (the "Dutch Deed of Issue"). A copy of this deed is attached to this deed.

III. Further, the issue of the shares in the share capital of the Company occurred under the condition precedent of an amendment of the articles of association of the Company becoming effective, pursuant to which the Company's share capital should increase to allow for the issue of the shares in the share capital of the Company.

IV. On the thirty-first day of March two thousand and nine the Dutch notarial deed of amendment of the articles of association of the Company has been executed, before Thijs Pieter Flokstra, aforementioned (the "Dutch Deed of Amendment").

V. The sole shareholder holds all twenty-five thousand seven hundred and sixty (25,760) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

VI. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the authorised and issued share capital of the Company from twenty-five thousand seven hundred and sixty Euros (EUR 25,760) to one billion five hundred and seventy-three million one hundred and fifty-eight thousand three hundred and seventy Euros (EUR 1,573,158,370) by the issue of thirty-four million one hundred and ninety-eight thousand five hundred and thirty-five (34,198,535) new shares of a par value of forty-six Euro (EUR 46) each, with an amount of three Euros twenty-eight (EUR 3.28) being allocated to the share premium account of the Company; subscription for the new shares by the sole shareholder of the Company.

B. Consequential amendment of article 4 of the articles of association. The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is noted that the Dutch Deed of Issue has been executed today. It is irrevocably resolved to subscribe to an issue of thirty-four million one hundred and ninety-eight thousand five hundred and thirty-five (34,198,535) new shares of the Company of a par value of forty-six Euro (EUR 46) each to be subscribed and paid in full by the sole shareholder of the Company, with an amount of three Euros twenty-eight (EUR 3.28) being allocated to the share premium account of the Company, being in the aggregate an amount of one billion five hundred and seventy-three million one hundred and thirty-two thousand six hundred and thirteen Euros twenty-eight Euros (EUR 1,573,132,613.28) that shall be contributed by the sole shareholder (the "Company Receivable").

It is acknowledged that the Company owes an amount of one billion five hundred and seventy-three million one hundred and thirty-two thousand six hundred and thirteen Euros twenty-eight Euros (EUR 1,573,132,613.28) to the sole shareholder as evidenced in the balance sheet of the Company dated 31 March 2009 which shall remain attached hereto (the "Shareholder Receivable").

The value of the Shareholder Receivable has been assessed by the board of managers of the Company in a report dated 31 March 2009.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Shareholder Receivable consisting of a receivable towards the Company of an amount of one billion five hundred and seventy-three million one hundred and

thirty-two thousand six hundred and thirteen Euros twenty-eight (EUR 1,573,132,613.28) is at least equal to the subscription price of the thirty-four million one hundred and ninety-eight thousand five hundred and thirty-five (34,198,535) new shares to be issued by the Company, it being understood that an amount of three Euros twenty-eight (EUR 3.28) is allocated to the share premium account of the Company."

It is resolved to increase the authorised and issued share capital of the Company from twenty-five thousand seven hundred and sixty Euros (EUR 25,760) to one billion five hundred and seventy-three million one hundred and fifty-eight thousand three hundred and seventy Euros (EUR 1,573,158,370) by the issue of thirty-four million one hundred and ninety-eight thousand five hundred and thirty-five (34,198,535) new shares of a par value of forty-six Euro (EUR 46) each to be subscribed and paid in full by the sole shareholder of the Company, with an amount of three Euros twenty-eight (EUR 3.28) being allocated to the share premium account of the Company.

The above share capital increase has been subscribed for and fully paid up by the sole shareholder, the Company Receivable being set-off against the Shareholder Receivable.

Pursuant to the above, it is resolved to value the Shareholder Receivable to one billion five hundred and seventy-three million one hundred and thirty-two thousand six hundred and thirteen Euros twenty-eight (EUR 1,573,132,613.28) and to issue to Kingfisher International Finance S.A. thirty-four million one hundred and ninety-eight thousand five hundred and thirty-five (34,198,535) new shares and to allocate an amount of three Euros twenty-eight (EUR 3.28) to the share premium account of the Company.

Second resolution

It is noted that the Dutch Deed of Amendment has been executed today.

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend article 4 of the articles of association so as to read as follows:

"The authorised and issued capital of the Company is one billion five hundred and seventy-three million one hundred and fifty-eight thousand three hundred and seventy Euros (EUR 1,573,158,370), divided into thirty-four million one hundred and ninety-nine thousand and ninety-five (34,199,095) Shares of a par value of forty-six Euros (EUR 46) each."

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, or charges, in whatever form which may be incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is evaluated to approximately 7,000.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour du mois de mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Eric Isaac, représentant Kingfisher International Finance S.A., une société organisée sous les lois de Belgique, ayant son siège social au 1000 Bruxelles, Rue des Colonies 11, Regus Park Atrium, Belgique, étant l'associé unique de Portswood B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son principal établissement au 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34106897 et en cours d'inscription au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (la "Société"), en vertu d'une procuration en date du mars 2009, cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire prénommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. L'établissement principal de la Société a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné en date du 23 mars 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La Société est une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée sous les lois des Pays-Bas.

II. Le trente et unième jour du mois de mars deux mille neuf, un acte notarié de droit néerlandais en vue de l'émission de parts social dans le capital social de la Société à l'associé unique a été passé devant Thijs Pieter Flokstra, notaire, résidant à Amsterdam, Pays-Bas ("Acte Néerlandais d'Emission"). Une copie de cet acte est annexée au présent acte.

III. L'émission des parts sociales dans le capital social de la Société a été réalisée sous la condition suspensive d'une modification effective des statuts de la Société, à la suite de laquelle le capital social de la Société pourra augmenter pour permettre l'émission des parts sociales dans le capital social de la Société.

IV. Le trente et unième jour du mois de mars deux mille neuf, un acte notarié de droit néerlandais de modification des statuts de la Société a été passé devant Thijs Pieter Flokstra, prénommé ("Acte Néerlandais de Modification").

V. L'associé unique détient toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises de telle sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

VI. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital autorisé et émis de la Société de vingt-cinq mille sept cent soixante Euros (EUR 25.760) à un milliard cinq cent soixante-treize millions cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix Euros (EUR 1.573.158.370) par l'émission de trente-quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-cinq (34.198.535) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante-six Euros (EUR 46) chacune, un montant de trois Euros vingt-huit (EUR 3,28) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société; souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société.

B. Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est noté que l'Acte Néerlandais d'Emission a été passé ce jour.

Il est irrévocablement décidé de souscrire à l'émission de trente-quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-cinq (34.198.535) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante-six Euros (EUR 46) chacune, devant être souscrites et entièrement libérées par l'associé unique de la société, un montant de trois Euros vingt-huit (EUR 3,28) étant apporté au compte de prime d'émission de la Société, pour un montant total d'un milliard cinq cent soixante-treize millions cent trente-deux mille six cent treize Euros vingt-huit (EUR 1.573.132.613,28) qui doit être apporté par l'associé unique (la "Créance de la Société").

Il est admis que la Société doit un montant d'un milliard cinq cent soixante-treize millions cent trente-deux mille six cent treize Euros vingt-huit (EUR 1.573.132.613,28) à l'associé unique comme illustré par le bilan de la Société en date du 31 mars 2009 qui restera annexé au présent acte (la "Créance de l'Associé").

La valeur de la Créance de l'Associé a été évaluée par le conseil de gérance de la Société dans un rapport en date du 31 mars 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de la Créance de l'Associé consistant en une créance à l'égard de la Société d'un montant d'un milliard cinq cent soixante-treize millions cent trente-deux mille six cent treize Euros vingt-huit (EUR 1.573.132.613,28) est au moins égal au prix de souscription des trente-quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-cinq (34.198.535) nouvelles parts sociales à émettre par la Société, étant entendu qu'un montant de trois Euros vingt-huit (EUR 3,28) est alloué au compte de prime d'émission de la Société."

Il est décidé d'augmenter le capital autorisé et émis de la Société de vingt-cinq mille sept cent soixante Euros (EUR 25.760) à un milliard cinq cent soixante-treize millions cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix Euros (EUR 1.573.158.370) par l'émission de trente-quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-cinq (34.198.535) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante-six Euros (EUR 46) chacune, un montant de trois Euros vingt-huit (EUR 3,28) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

L'augmentation de capital social ci-dessus a été souscrite et entièrement libérée par l'associé unique, la Créance de la Société étant éteinte contre la Créance de l'Associé.

A la suite de ce qui précède, il est décidé d'évaluer la Créance de l'Associé à un milliard cinq cent soixante-treize millions cent trente-deux mille six cent treize Euros vingt-huit (EUR 1.573.132.613,28) et d'émettre trente-quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-cinq (34.198.535) nouvelles parts sociales au profit de Kingfisher International Finance S.A. et d'allouer un montant de trois Euros vingt-huit (EUR 3,28) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Il est noté que l'Acte Néerlandais de Modification a été passé ce jour.

Pour faire suite à l'augmentation de capital social précédemment exposée, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction devient:

"Le capital autorisé et émis de la Société est fixé à un milliard cinq cent soixante-treize millions cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix Euros (EUR 1.573.158.370) représenté par trente-quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-quinze (34.199.095) Parts Sociales d'une valeur nominale de quarante-six Euros (EUR 46) chacune."

Dépenses

Les coûts et frais mis à charge en raison des présentes modifications qui incombent à la Société sont évalués à environ 7.000,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: E. ISAAC, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 avril 2009. Relation: LAC/2009/13266. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061226/211/180.

(090071690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Vattenfall Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.528.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of April.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "VATTENFALL REINSURANCE S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

incorporated by a deed of M^e Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on December 2nd, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 115 of March 17th, 1995,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 49.528.

The meeting was opened at 9.00 a.m. and was presided by Ms Elisabet HOLMSTRÖM, Account Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Ms Clare HARGREAVES, Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the corporate capital of the company by an amount of twenty-six million Swedish Krona (26,000,000.-SEK) in order to raise it from its present amount of fifty-two million Swedish Krona (52,000,000.-SEK) to seventy-eight million Swedish Krona (78,000,000.- SEK) by increase of the nominal value of two thousand Swedish Krona (2,000.-SEK) per share.

2) Payment of the amount of 26,000,000- SEK in cash by the sole shareholder.

3) Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4) Modification of the last paragraph of Article 9 as follows:

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors, Last Paragraph. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager.

5) Suppression of the last Paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation.

6) Suppression of the following sentence in the Article 15 of the Articles of Incorporation: "and for the first time in 1996."

7) Modification of the last paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 17. Procedure, Vote, Last Paragraph. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager.

8) Suppression of the following sentence in the Article 19 of the Articles of Incorporation: "except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 1995".

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented

shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of twenty-six million Swedish Krona (26,000,000.- SEK) in order to raise it from its present amount of fifty-two million Swedish Krona (52,000,000.- SEK) to seventy-eight million Swedish Krona (78,000,000.- SEK) by increase of the nominal value of two thousand Swedish Krona (2,000.- SEK) per share.

The new corporate capital was paid-up in cash by a total amount of twenty-six million Swedish Krona (26,000,000.- SEK) by the sole shareholder.

The amount of twenty-six million Swedish Krona (26,000,000.-SEK) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at seventy-eight million Swedish Krona (78,000,000.- SEK) divided into thirteen thousand (13,000) shares with a nominal value of six thousand Swedish Krona (6,000.- SEK) per share."

Third resolution

The General Meeting resolves to amend the last paragraph of article 9 of the Articles of Incorporation which shall have the following wording:

Art. 9. (Last Paragraph). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to delete the last Paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to delete the transitory provision "and for the first time in 1996" in Article 15 of the Articles of Incorporation.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to amend the wording of the last paragraph of Article 17 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 17. (last Paragraph).** Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager."

Seventh resolution

The General Meeting resolves to delete the transitory provision "except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 1995" in Article 19 of the Articles of Incorporation

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 9.15 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VATTENFALL REINSURANCE S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

constituée suivant acte reçu par M^e Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, le 2 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 115 du 15 mars 1995

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.528,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Mme Elisabet HOLMSTRÖM, comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Madame le président nomme comme secrétaire Mme Clare HARGREAVES, directrice, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, légal manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la société d'un montant de vingt-six millions de couronnes suédoises (26.000.000 SEK) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions de couronnes suédoises (52.000.000 SEK) à soixante-dix-huit millions de couronnes suédoises (78.000.000 SEK) par augmentation de la valeur nominale de deux mille couronnes suédoises (2.000,- SEK) par action.

2. Paiement d'un montant de 26.000.000 SEK en espèces par l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Modification du dernier paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit:

Art. 9. (dernier paragraphe). Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé.

5. Suppression du dernier paragraphe de l'article 11 des statuts.

6. Suppression de la phrase suivante de l'article 15 des statuts "et pour la première fois en 1996"

7. Modification du dernier paragraphe de l'article 17 des statuts comme suit:

Art. 17. (dernier paragraphe) Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé.

8. Suppression de la phrase suivante de l'article 19 des statuts "sauf la première année sociale qui commence à la date de la constitution et finit le dernier jour de décembre 1995."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 26.000.000 SEK (vingt-six millions de couronnes suédoises) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions de couronnes suédoises (52.000.000 SEK) à soixante-dix-huit millions de couronnes suédoises (78.000.000 SEK) par augmentation de la valeur nominale de deux mille couronnes suédoises (2.000,- SEK) par action.

Le nouveau capital a été libéré par un apport en espèces d'un montant de 26.000.000 SEK (vingt-six millions de couronnes suédoises) par l'actionnaire unique.

La somme de 26.000.000 SEK (vingt-six millions de couronnes suédoises) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à soixante-dix-huit millions de couronnes suédoises (78.000.000 SEK), représentée par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de six mille couronnes suédoises (6.000,- SEK) par action."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. (dernier paragraphe).** Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par administrateurs ou par le dirigeant agréé."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 11 des statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la disposition transitoire "et pour la première fois en 1996" dans l'article 15 des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17. (dernier paragraphe).** Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par administrateurs ou par le dirigeant agréé."

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la disposition transitoire "sauf la première année sociale qui commence à la date de la constitution de la société et finit le dernier jour de décembre 1995" dans l'article 19 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.15 heures.

Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 3.100,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. HOLMSTRÖM, V. COQUILLE, C. HARGREAVES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16491. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009060996/206/192.

(090071201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tantal S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.779.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth day of April
Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "TANTAL S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre

incorporated by deed of Maître Francis KESSLER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 28th, 2007, published in the Mémorial C, number 2359 of October 19th, 2007

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 131.779

The meeting was opened at 3.00 pm. and was presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Mrs Anita DOS SANTOS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendement of article 20.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the change of the financial year of the Company so as to read as follows:

" **Art. 20.1.** The business year of the Company begins on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year."

Transitory Provision

The actual business year started on January 1st, 2009 and will en on September 30th, 2009.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution, which were all adopted by unanimous vote.

Sole resolution

The General Meeting resolves to amend f article 20.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the change of the financial year of the Company so as to read as follows:

" **Art. 20.1.** The business year of the Company begins on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year."

Transitory Provision

The actual business year started on January 1st, 2009 and will en on September 30th, 2009.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.15 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TANTAL S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre

constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2359 du 19 octobre 2007

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 131.779

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Anita DOS SANTOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 20.1 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter le changement de l'exercice social qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20.1.** L'exercice social commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante."

Disposition transitoire

L'exercice social actuel qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 30 septembre 2009.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 20.1 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter le changement de l'exercice social qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20.1.** L'exercice social commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante."

Disposition transitoire

L'exercice social actuel qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 30 septembre 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.15 heures.

Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, A. DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16506. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009060995/206/110.

(090071286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Alcari SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg E 4.082.

—
STATUTS

Extrait de l'acte de constitution du 21 avril 2009.

Dénomination et siège social:

ALCARI SCI, Société civile immobilière
51, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette

Durée:

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Objet:

La société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Capital:

Le capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (2.000,- €), représenté par cent (100) parts sans désignation de valeur nominale, réparties comme suit:

1.- Monsieur Samuel Yvan RIGO, administrateur de société, né à Metz le 1 ^{er} juillet 1967, demeurant à L-8064 Bertrange, 9, Cité Millewee, Cinquante parts sociales	50
2.- Madame Sandra Sabine ELMERICH, épouse Rigo, administrateur de société, née à Creutzwald (F), le 9 juillet 1967, demeurant à L-8064 Bertrange, 9, Cité Millewee, Cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées.

Gérant:

Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Samuel RIGO, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2009.

Pour extrait conforme

Samuel RIGO / Sandra ELMERICH

Référence de publication: 2009060991/39.

(090070812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

DHL Express (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 11A, rue Edmond Reuter - Z.I. Weiergewan.
R.C.S. Luxembourg B 5.679.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of May.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public company limited by shares, established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of DHL Express (Luxembourg) S.A. (the "Company"), having its registered office in L-5326 Contern, 11A, rue Edmond Reuter, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 5.679, incorporated under the form of a société à responsabilité limitée with the denomination "Intersped-Luxembourg, G.m.b.H." pursuant to a private agreement on 14 June 1957, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 59 on 20 July 1957, transformed in a société anonyme pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 October 1985, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 377 on 19 December 1985. The articles of

incorporation of the Company ("Articles of Incorporation") have been amended several times and lastly pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 31 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 731 on 22 July 2005.

The meeting is chaired by Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Virginie APARD, avocat, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the 66,400 (sixty-six thousand four hundred) shares with no nominal value, representing the entire corporate capital of EUR 1,660,000.- (one million six hundred sixty thousand Euro) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies given under private seal on 29 January 2009 and 25 February 2009.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Abolition of the Supervisory Board of the Company.
2. Subsequent amendment of article 7 of the Articles of Incorporation.
3. Subsequent amendment of article 12 of the Articles of Incorporation.
4. Authorization granted to the Board of Directors of the Company to pass resolutions by circular means.
5. Amendment of article 9 of the Articles of Incorporation.
6. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to abolish the Supervisory Board of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the General Meeting resolves to amend article 7 of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

"In the event of a vacancy in the office of a member of the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors shall be entitled to fill the post temporarily. Where that occurs, the next General Shareholders' Meeting shall rule on the final appointment. The term of office of a member of the Board of Directors appointed in this way shall terminate on the date on which the office of the member of the Board of Directors being replaced would have expired."

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the General Meeting resolves to amend article 12 of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

"The Company shall be supervised by one or more auditors (commissaires). Their terms of office shall not exceed 6 years."

Fourth resolution

The General Meeting resolves to authorize the Board of Directors of the Company to pass resolutions by circular means.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution the General Meeting resolves to amend article 9 of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

"The Board of Directors shall appoint a chairman from amongst its members.

The Board of Directors shall meet when convened by the chairman, as often as required in the interests of the Company. A meeting must be called whenever requested by two directors.

Meetings of the Board of Directors shall be quorate whenever a majority of its members are present or represented. Resolutions shall be passed by a simple majority. Where there is equality of votes, the chairman shall have a casting vote.

Members of the Board of Directors who are unable to attend may vote in writing, by e-mail, fax, telegram or any other electronic means of communication. They may also appoint another member of the Board of Directors to participate in

deliberations and vote on their behalf. A member of the Board of Directors may not however act as a proxy for more than one fellow member. In either case, the member of the Board of Directors who is prevented from attending shall be treated as being present.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Board of Directors' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de DHL Express (Luxembourg) S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-5326 Contern, 11A, rue Edmond Reuter, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5.679, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Intersped-Luxembourg, G.m.b.H." par acte sous seing privé en date du 14 Juin 1957, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 59 du 20 juillet 1957, transformée en société anonyme suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 377 du 19 décembre 1985. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 22 juillet 2005.

La séance est présidée par Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Virginie APARD, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 66.400 actions (soixante-six mille quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.660.000,- (un million six cent soixante mille euro) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations données sous seing privé en date du 29 janvier 2009 et 25 février 2009.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression du Conseil de Surveillance de la Société.
2. Modification subséquente de l'article 7 des Statuts.
3. Modification subséquente de l'article 12 des Statuts.
4. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de la Société de prendre des résolutions par voie circulaire.
5. Modification de l'article 9 des Statuts.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le Conseil de Surveillance de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des Statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

"En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration, les autres membres du Conseil d'Administration restants ont le droit de pourvoir temporairement à ce poste. Dans ce cas, la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires doit statuer sur la nomination définitive. Le mandat d'un membre du Conseil d'Administration ainsi nommé prend fin à la date à laquelle serait expiré le mandat du membre du Conseil d'Administration devant être remplacé."

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 12 des Statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

"La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires; la durée de leurs mandats ne peut excéder 6 ans."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société de prendre des résolutions par voie circulaire.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 9 des Statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration désigne un Président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration est réuni valablement, dès lors que la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration qui ont un empêchement peuvent voter par écrit, courriel, télécopie, télégamme ou tout autre moyen de communication électronique. Ils peuvent également confier à un autre membre du Conseil d'Administration le soin de participer aux délibérations et de voter en leur nom; un membre du Conseil d'Administration ne peut toutefois représenter plus d'un confrère. Dans un cas comme dans l'autre, le membre du Conseil d'Administration empêché doit être considéré comme présent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du Conseil d'Administration, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantrain, V. Apard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2009. Relation: EAC/2009/5629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009061245/272/168.

(090071611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 19.194.

—
Extrait du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 14 avril 2009.

Quatrième résolution

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de réélire en tant qu'administrateurs pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 les personnes suivantes:

- Baron Benjamin de Rothschild,
- Messieurs John Alexander, Luc Baatard, Didier Bottge, Laurent Dassault, José Luis de Vasconcelos e Sousa, Claude Messulam, Frédéric Otto, E. Trevor Salathé et Daniel Yves Trèves.

L'Assemblée Générale décide aussi la nomination de Monsieur Yves Repiquet, domicilié professionnellement 9 rue des Pyramides F-75001 Paris, en qualité d'administrateur pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Mention supplémentaire

L'adresse professionnelle de Monsieur Luc Baatard a été modifiée. Il est dorénavant domicilié 18 rue de Hesse, CH-1204 Genève (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Luc Grégoire / Frédéric Otto

Secrétaire Général / Administrateur - Directeur Général

Référence de publication: 2009060655/24.

(090070815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Commerz Derivatives Funds Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

—
Der Jahresabschluss der Gesellschaft für das Rumpfgeschäftsjahr vom 5. Juni bis 31. Dezember 2008 wurde beim Handelsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Mai 2009.

Commerz Derivatives Funds Solutions S.A., Société Anonyme

Mathias Tura / Bernd Holzenthal

Référence de publication: 2009060865/13.

(090070595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Butterfly Effect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 143.590.

—
Extrait de résolutions du Conseil d'Administration du 05.05.2009

Le Conseil d'Administration de la société BUTTERFLY EFFECT S.A. réunis le 05.05.2009 au siège social a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la M. Assaf SUPRASKY, Chemin Charles Poluzzi 10A, CH-1227 Genève, Suisse, au poste de délégué à la gestion journalière, à partir du 01.05.2009.

Fait à Luxembourg, le 05.05.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009061152/16.

(090071004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.
